

**Commune de BLÂMONT**  
**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 Mars 2017 à 20h30**

**Présents** : MEURANT Thierry, Maire, NITTING Samuel, VAILLANT Danielle, CHANÉ Isabelle, Adjoint, RENARD Christophe, FORINI Evelyne, TIHA Pascal, GRASSIEN Philippe, GROSJEAN Emmanuelle, LECERF Pascal, JAMBOIS Guy, VILLA Jean Marc, DUSSAUSOIS Yvette, Conseillers Municipaux

**Absents** : MARTIN Émeline ayant donné procuration à FORINI Evelyne

Ouverture de la séance à 20h30

- Désignation du Secrétaire de séance : FORINI Evelyne

**- Approbation du Compte Rendu de la séance du 22 Février 2017**

Le Maire demande s'il y a des remarques sur ce compte rendu.

Il est demandé si les réunions du conseil municipal sont enregistrées. Le Maire répond qu'au titre de la Commune rien n'était organisé dans ce sens.

Monsieur Jambois indique que ce compte rendu n'est pas sincère et tire des propos sortis de leur contexte, les débats ne sont pas relatés entièrement. Il demande qu'il soit modifié à cet égard. Le Maire conteste, les phrases écrites sont bien celles qui ont été prononcées durant la réunion du conseil municipal du 22 Février 2017 et ajoute que la retranscription intégrale des débats ne présente aucun intérêt particulier d'autant que si Monsieur JAMBOIS ne souhaite pas voir ses propos retranscrits, il suffit qu'il renonce à les prononcer. Madame GROSJEAN propose de mettre en place l'enregistrement du conseil municipal, cela réglerait le problème.

Monsieur NITTING indique à Monsieur JAMBOIS qu'après avoir contacté le bureau d'étude LAMBERT, la partie assainissement des travaux rue des Voileurs n'a pas été chiffrée contrairement à ce qui avait été dit.

Suite à ces remarques, le compte-rendu est approuvé à 12 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

**1. Vote des comptes administratifs 2016**

Les résultats, les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'année 2016 pour 6 budgets communaux sont présentés par Mme CHANÉ Isabelle, membre de la commission des finances, et soumis au vote de l'assemblée ;

Le conseil après en avoir délibéré, M. le Maire ainsi que Monsieur Jambois (Maire de janvier à septembre 2016 ayant participé aux réalisations des comptes administratifs) s'étant retirés, vote les différents comptes administratifs 2016 conformes aux comptes de gestion du comptable ainsi qu'il suit :

**COMMUNE (adopté à)****FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Prévu : 923 413,53  
Réalisé: 680 019,31

**RECETTES**

Prévu : 923 413,53  
Réalisé : 899 973,05

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE- FONCTIONNEMENT: 219 953,74****INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Prévu : 614 737,53  
Réalisé : 342 933,92  
Reste à réaliser : 122 500,00

**RECETTES**

Prévu : 615 392,02  
Réalisé : 312 439,40  
Reste à réaliser : 0,00

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE – INVESTISSEMENT : - 30 494,52****RESULTAT RAR INCLUS :- 152 994,52****Le compte administratif de la commune est approuvé à l'unanimité des présents.**

---

**EAU (adopté à)****FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Prévu : 193 350,00  
Réalisé: 105 245,77

**RECETTES**

Prévu : 201 229,42  
Réalisé : 181 720,79

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE - FONCTIONNEMENT : 76 475,02****INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Prévu : 167 400,00  
Réalisé : 18 414,24  
Reste à réaliser : 20 000,00

**RECETTES**

Prévu : 167 882,11  
Réalisé : 60 126,78  
Reste à réaliser : 0,00

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE – INVESTISSEMENT : 41 712,54****RESULTAT RAR INCLUS :21 712,54****Le compte administratif du service des eaux est approuvé à l'unanimité des présents.**

---

**ASSAINISSEMENT****FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Prévu : 132 881,20  
Réalisé: 54 403,22

**RECETTES**

Prévu : 132 882,18  
Réalisé : 126 440,02

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE - FONCTIONNEMENT : 72 036,80****INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Prévu : 1 261 020,00  
Réalisé : 1 030 363,22  
Reste à réaliser : 153 000,00

**RECETTES**

Prévu : 1 261 027,98  
Réalisé : 1 209 151,80  
Reste à réaliser : 120 000,00

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE – INVESTISSEMENT : 178 788,58****RESULTAT RAR INCLUS :145 788,58****Le compte administratif du service assainissement est approuvé à 12 voix pour et 1 abstention.**

---

**CINEMA (adopté à)****FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Prévu : 37 000,00  
Réalisé: 16 142,29

**RECETTES**

Prévu : 41 237,81  
Réalisé : 38 503,73

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE - FONCTIONNEMENT: 22 361,44**

**INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Prévu : 10 000,00

Réalisé : 4 400,00

**RECETTES**

Prévu : 10 000,00

Réalisé : 4 400,00

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE – INVESTISSEMENT : -4 400****Le compte administratif du cinéma est approuvé à 11 voix pour et 2 abstentions.**

---

**SALLES (adopté à)****FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Prévu : 5 400,00

Réalisé : 684,91

**RECETTES**

Prévu : 5 453,00

Réalisé : 6 636,38

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE - FONCTIONNEMENT: 5 951,47****INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Prévu : 9 500,00

Réalisé : 9 500,00

**RECETTES**

Prévu : 11 800,00

Réalisé : 9 500,00

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE – INVESTISSEMENT : 0,00****Le compte administratif de la location des salles est approuvé à l'unanimité**

---

**HOTEL-RESTAURANT (adopté à)****FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Prévu : 16 664,00

Réalisé : 674,20

**RECETTES**

Prévu : 29 914,87

Réalisé : 29 898,87

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE - FONCTIONNEMENT: 29 224,67****INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Prévu : 12 000,00

Réalisé : 0,00

**RECETTES**

Prévu : 15 328,00

Réalisé : 1 664,00

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE – INVESTISSEMENT : 1 664,00****Le compte administratif de l'hôtel-restaurant est approuvé à l'unanimité.**

---

**2. Vote des comptes de gestion**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte les comptes de gestion 2016 du comptable conformes aux comptes administratifs pour les différents budgets :**

**Commune : à l'unanimité**

Eau : à l'unanimité  
Assainissement : 1 abstention et 14 voix pour  
Cinéma : 2 abstentions et 13 voix pour  
Salles : à l'unanimité  
Hôtel Restaurant : à l'unanimité

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 3. Affectation des résultats 2016

Les comptes administratifs font apparaître :

#### COMMUNE

Un excédent de fonctionnement :	121 840,21
Un excédent reporté :	98 113,53
<b>SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE DE :</b>	<b>219 953,74</b>
Un déficit d'investissement :	30 494,52
Un déficit des restes à réaliser :	122 994,52
<b>SOIT UN BESOIN DE FINANCEMENT DE :</b>	<b>152 994,52</b>

De ce fait, l'affectation du résultat est réalisée comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	152 994,52
Résultat reporté en fonctionnement (R 002) :	66 959,22
Résultat d'investissement reporté (D 001) :	30 494,52

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

---

#### EAU

Un excédent de fonctionnement :	6 845,60
Un excédent reporté :	69 629,42
<b>SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :</b>	<b>76 475,02</b>
Un excédent d'investissement	41 712,54
Un déficit des restes à réaliser	20 000,00
<b>SOIT UN EXCEDENT DE FINANCEMENT :</b>	<b>21 712,54</b>

De ce fait, l'affectation du résultat est réalisée comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (R 002) :	76 475,02
Résultat d'investissement reporté (R 001):	41 712,54

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

---

#### ASSAINISSEMENT

Un excédent de fonctionnement :	3 904,62
Un excédent reporté :	68 132,18
<b>SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :</b>	<b>72 036,80</b>
Un excédent d'investissement	178 788,58
Un déficit des restes à réaliser	33 000,00
<b>SOIT UN EXCEDENT DE FINANCEMENT :</b>	<b>145 788,58</b>

De ce fait, l'affectation du résultat est réalisée comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (R 002) :	72 036,80
Résultat d'investissement reporté (R 001)	178 788,58

L'affectation du résultat est approuvée à 14 voix pour et 1 abstention.

---

## CINEMA

Un excédent de fonctionnement :	3 923,63
Un excédent reporté :	18 437,81
<b>SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :</b>	<b>22 361,44</b>
Un excédent d'investissement	4 400,00
Un déficit des restes à réaliser	0,00
<b>SOIT UN BESOIN DE FINANCEMENT :</b>	<b>4 400,00</b>

De ce fait, l'affectation du résultat est réalisée comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068)	4 400,00
Résultat reporté en fonctionnement (R 002) :	17 961,44
Résultat d'investissement reporté (D 001)	4 400,00

L'affectation du résultat est approuvée à 3 abstentions et 12 voix pour.

---

## SALLES

Un excédent de fonctionnement :	3 648,47
Un excédent reporté :	2 303,00
<b>SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :</b>	<b>5 951,47</b>
Un excédent d'investissement	0,00
Un déficit des restes à réaliser	0,00
<b>SOIT UN EXCEDENT DE FINANCEMENT :</b>	<b>0,00</b>

De ce fait, l'affectation du résultat est réalisée comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (R 002) :	5 951,47
Résultat d'investissement reporté (R 001)	0,00

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

---

## HOTEL-RESTAURANT

Un excédent de fonctionnement :	9 039,80
Un excédent reporté :	19 914,57
<b>SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :</b>	<b>29 224,67</b>
Un excédent d'investissement	1 664,00
Un déficit des restes à réaliser	0,00
<b>SOIT UN EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>1 664,00</b>

De ce fait, l'affectation du résultat est réalisée comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (R 002) :	29 224,67
Résultat d'investissement reporté (R 001)	1 664,00

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

---

## 4. Subventions aux associations

Le Maire indique aux conseillers municipaux les subventions versées aux associations en 2016 et précise quelles sont les associations ayant déposé une demande pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, attribue les subventions de la manière suivante :

ACCA	150,00€
ADMR	700,00€
A LIVRES OUVERTS	750,00€
ANCIENS COMBATTANTS	120,00€
ANCIENS COMBATTANTS ET PG DU CANTON	120,00€

ASMJC FOOT	1 600,00€
CLEF DE VOUTE	1 000,00€
CLUB DU 3 <sup>ème</sup> AGE	200,00€
COMITE DES FETES	850,00€
DONNEURS DE SANG	200,00€
ECOLE DE MUSIQUE	500,00€
JSP	400,00€
LE TREFLE	150,00€
MJC	2 000,00€
RES NON VERBA	150,00€
RHV PECHE	150,00€
SAPEURS POMPIERS	2 300,00€
SOLIDARITE BLAMONT	300,00€
SOUVENIR FRANÇAIS	120,00€
UNACITA	120,00€
CLUB VOSGIEN	100,00€
SECOURS CATHOLIQUE	130,00€

### 5. Vote des budgets primitifs 2017

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2017 arrêtés lors de la réunion de la commission des finances du 21 mars 2017, comme suit :

#### **COMMUNE**

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 859 415,00

Recettes : 859 640,22

##### **Investissement**

Dépenses : 579 494,52 (dont 122 500,00 de RAR)

Recettes : 579 894,52 (dont 0,00 de RAR)

Le budget primitif de la commune est approuvé à 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

#### **EAU**

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 181 400,00

Recettes : 188 925,02

##### **Investissement**

Dépenses : 119 665,00 (dont 20 000,00 de RAR)

Recettes : 120 512,54 (dont 0,00 de RAR)

Le budget primitif du service des eaux est approuvé à l'unanimité des présents.

#### **ASSAINISSEMENT**

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 102 300,00

Recettes : 130 686,80

##### **Investissement**

Dépenses : 273 650,00 (dont 153 000,00 de RAR)

Recettes : 337 988,58 (dont 120 000,00 de RAR)

Le budget primitif assainissement est approuvé à 14 voix pour et 1 abstention.

#### **CINEMA**

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 39 830,00

Recettes : 40 961,44

##### **Investissement**

Dépenses :	26 400,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	26 680,00 (dont 0,00 de RAR)

Le budget primitif cinéma est approuvé à 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

## **SALLES**

### **Fonctionnement**

Dépenses :	9 000,00
Recettes :	9 101,47

### **Investissement**

Dépenses :	0,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	0,00 (dont 0,00 de RAR)

Le budget primitif des salles est approuvé à l'unanimité des présents.

## **HOTEL-RESTAURANT**

### **Fonctionnement**

Dépenses :	3 000,00
Recettes :	39 224,67

### **Investissement**

Dépenses :	0,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 664,00 (dont 0,00 de RAR)

Le budget primitif de l'hôtel-restaurant est approuvé à l'unanimité des présents.

## **6. Vote des 4 taxes locales**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de conserver les taux des taxes directes locales votés en 2016 pour l'année 2017.

Les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation :	14,20 %
Taxe foncière (bâti) :	8,04 %
Taxe foncière (non bâti) :	18,94 %
Taux C.F.E :	16,79 %

## **7. Logement rue des capucins et garage**

Suite à deux demandes de location : une pour le garage et une pour le logement sis 5, rue des Capucins à Blâmont, le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs de ces deux locations.

Actuellement, le loyer avec le garage mensuel est de 450,68€.

Il propose de conserver le même tarif pour le loyer et de proposer la location du garage pour un loyer mensuel de 30€.

Cette location fera l'objet d'un bail précaire au cas où le locataire du logement souhaiterait occuper par la suite le garage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de fixer les tarifs de la manière suivante :

- Logement 5 rue des capucins : 450,68€/mois
- Garage du logement 5 rue des capucins : 30€/mois

## **8. Tarif de location des salles et du cinéma Bon accueil et approbation du règlement**

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier les tarifs des salles ainsi que de la location du cinéma Bon accueil.

Les tarifs sont présentés aux conseillers, ainsi que le nouveau règlement.

Les tarifs visent à favoriser l'accès aux habitants de Blâmont ainsi qu'aux associations adhérentes au comité des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et une abstention, décide de fixer les tarifs comme présentés lors de cette séance et approuve le règlement.

## **9. Autorisation d'ester en justice**

Le Maire indique au conseil municipal qu'une délibération doit être prise afin de l'autoriser à ester en justice pour une affaire devant le tribunal administratif pour la contestation d'un arrêté préfectoral. Il précise que si les conseillers souhaitent plus d'informations et s'ils souhaitent que ce point soit discuté, il demandera le huis clos de cette séance.

Personne ne souhaitant d'autres informations, le Maire propose de passer au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à deux voix contre, une abstention et douze voix pour :

- Autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°1700546-2
- Désigne Maître COISSARD pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

## **10. Refus de transfert de la compétence PLU à la CCVP**

Une délibération est à prendre concernant le transfert de la compétence PLU à la CCVP.

Il apparaît inopportun, à ce stade, de transférer à un échelon intercommunal la compétence en matière de PLU qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de refuser le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale à la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont.

En l'absence d'informations et de questions, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,  
Thierry MEURANT